

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 03 JUILLET 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Trois juillet, à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de l'Astrolabe, sous la présidence de Monsieur Yohann NEDELEC.

Date de convocation : 29 juin 2020 Date d'affichage : 29 juin 2020

Etaient présents :

- M. PERON Laurent
- MME BOURNOT-GALLOU Claude
- M. HELIES Tom
- MME LAVERGNE Pauline
- M. MORVAN Philippe
- MME MAZELIN Isabelle
- M. DINCUFF Jean-Marc
- MME MEVELLEC-SITHAMMA Monique
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- MME BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- MME SERRURIER-SAHLI Mouna
- M. RÉA Larry
- MME MARTIN Johanna
- M. OLLIVIER Daniel
- MME DE CECCO Angélique
- M. SARRABEZOLLES Renaud

Conseillers municipaux

- MME CALVEZ Annie
- M. PERON Patrick
- MME LE BIHAN Véronique
- M. QUENTEL Jérémy
- MME LAGATHU Danièle
- M. DESBUREAUX Boris
- MME CADIOU Chantal
- M. BIANIC Bertrand
- MME QUÉTIER Marie
- M. HUBERT Romuald
- M. BOURHIS Thierry
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- MME COFFIN Armelle
- M. BARBIER Georges
- MME GARRIGUES KERHASCOËT Laurence

Absente excusée :

Mme MAQUINGHEM Marion

MME MARTIN Johanna a été élue secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire

D293/20 du 20 mai 2020 : Délégation du CM au Maire : signature d'un avenant n° 3 au contrat d'assistance avec la société DEFIBRIL pour la vérification et l'entretien des défibrillateurs installés sur différents sites communaux

D297/20 du 27 mai 2020 : Signature d'une convention avec le FDGDON 29 lutte contre les frelons asiatiques Année 2020.

D318/20 du 25 mai 2020 : Décision autorisant la signature d'un contrat pour la réalisation d'une mission de contrôle technique avec l'entreprise SOCOTEC pour : le renforcement de la charpente Salle de Tennis et Ping-pong

D320/20 du 17 juin 2020 : Décision pour signature d'un contrat avec la Sté TIE pour une démarche d'expertise qualité des systèmes de télécommunications

D378/20 du 26/06/2020 : Délégation du CM au Maire : autorisation à signer une convention avec madame SAADOUN Marie-Odile pour une occupation privative du domaine public

Monsieur Yohann NEDELEC, maire sortant, procède à l'appel des conseillers municipaux élus le 28 juin et les installe.

Il prononce par ailleurs les mots suivants :

« Mesdames et Messieurs les élus, je souhaiterais vous souhaiter à toutes et tous, ainsi qu'au public présent, la bienvenue.

Il m'appartient, en tant que maire sortant, d'ouvrir cette ultime séance me concernant mais une des nombreuses pour vous toutes et tous. Je souhaite féliciter la liste qui a remporté les élections municipales dimanche avec un score qui ne souffre d'aucune discussion possible. Laurent PÉRON deviendra, d'ici quelques minutes, le nouveau maire du Relecq-Kerhuon. Je ne peux ni ne veux oublier les services sans lesquels la vie démocratique ne pourrait se dérouler dans de bonnes conditions. J'adresse aussi mes félicitations aux candidates et candidats issus des deux autres listes qui vont siéger, pour certains, pour la première fois au sein de cette assemblée. Il est bon de rappeler un peu d'histoire : avant les élections municipales de 1983 il n'y avait pour ainsi dire pas forcément d'oppositions et les listes qui avaient perdu les élections étaient pour ainsi dire pas ou peu représentées notamment dans les petites villes. Cette erreur fût corrigée par le gouvernement de Pierre Mauroy. Vous aurez, Mesdames et Messieurs les élus des deux minorités, l'opportunité de défendre vos positions, c'est aussi cela le pluralisme républicain, et il faut grandement s'en satisfaire. Vous allez, les uns et les autres, Maire, Adjoints, Conseillers municipaux, prendre vos marques et pour certains des responsabilités. Soyez fiers de votre mission, soyez heureux de représenter la population dans une configuration inédite où la proximité et la réactivité seront des vecteurs essentiels de l'action municipale. J'aurais même tendance à dire, encore plus qu'avant !

Durant la campagne municipales, des choses sont dites, sont écrites aussi, il s'agit de faire preuve de résilience et de ne pas avoir le regard tourné dans le rétroviseur mais voir ce que l'on peut construire, ensemble.

Dans ce conseil municipal installé ce jour, je ne doute pas des volontés communes de certains d'entre vous pour travailler ensemble pour porter un message commun rapidement. Ici, et je fais de la politique, il y a entre deux listes des convergences évidentes, si les uns et les autres arrivent à passer outre les éventuelles rancœurs. C'est une évidence qui saute aux yeux et je formule le vœu qu'une fois passée cette période intense où les nerfs sont mis à rude épreuve, et pas qu'au Relecq-Kerhuon d'ailleurs, la raison l'emportera sur les postures.

Je ne serai pas beaucoup plus long car je vais maintenant laisser la parole et la place à la doyenne de votre assemblée, Danièle Lagathu, pour l'élection du maire. Me concernant, une page se tourne définitivement à l'instant où je vous parle, non sans émotion, évidemment. Je pense au travail réalisé, aux passions vécues, aux promesses tenues, aux problèmes résolus, aux inquiétudes quotidiennes, aux bonheurs et aux tristesses que m'ont procuré ce mandat. Aujourd'hui je ne suis pas seul, je suis bien sûr avec vous mais je suis aussi avec mon Maire, en tous cas celui qui le sera demain, François Cuillandre, qui vous fait l'honneur de sa présence parmi vous. Encore une fois bravo à vous tous et toutes, à tous ces nouveaux visages qui arrivent, aux plus anciens qui ont l'habitude, une pensée pour celles et ceux qui ont donné et qui ne se sont pas représentés, ils sont nombreux et il s'agit de ne pas les oublier.

Longue vie à la ville du Relecq-Kerhuon, pleine réussite à sa future équipe municipale et un épanouissement total pour son futur maire, Laurent Péron, que ce soit à l'hôtel de ville ou à la métropole qui vous attend toutes et tous impatiemment. Je vous remercie. »

235 - D20 - 20 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Danièle LAGATHU, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions, à l'issue des opérations électorales du 28 juin 2020.

Voix obtenues: 1715

⇒ L'UNION POUR LE RELECQ-KERHUON

Noms des élus

- PERON Laurent
- BOURNOT-GALLOU Claude
- HELIES Tom
- LAVERGNE Pauline
- MORVAN Philippe

- MAZELIN Isabelle
- DINCUFF Jean-Marc
- MEVELLEC-SITHAMMA Monique
- I IZIAR Pierre-Yves
- BOULIC Chantal
- LE BERRE Ronan
- SERRURIER-SAHLI Mouna
- RÉA Larry
- MARTIN Johanna
- OLLIVIER Daniel
- DE CECCO Angélique
- SARRABEZOLLES Renaud
- CALVEZ Annie
- PERON Patrick
- LE BIHAN Véronique
- OUENTEL Jérémy
- LAGATHU Danièle
- DESBUREAUX Boris
- CADIOU Chantal
- BIANIC Bertrand

⇒ VERT LE RELECQ-KERHUON

Noms des élus

- QUÉTIER Marie
- HUBERT Romuald
- MAQUINGHEM Marion
- BOURHIS THIERRY

⇒ MARCHONS POUR LE RELECQ-KERHUON!

Noms des élus

- FOURMANTIN Jean-Marie
- COFFIN Armelle
- BARBIER Georges Charles Yves
- GARRIGUES KERHASCOËT Laurence

Voix obtenues : 984

Voix obtenues: 1022

Le Conseil Municipal prend acte de la présente délibération

Madame Danièle Lagathu prend la parole ainsi : « Bonsoir, dans cette salle il y a celles et ceux qui me connaissent, d'autres moins et d'autres pas du tout. J'ai fait un premier mandat avec Yohann Nédélec, maire, où j'ai eu l'honneur d'être élue conseillère municipale. J'ai essayé de donner le meilleur de moi-même avec les valeurs qui sont les miennes et auxquelles je crois profondément : la volonté, la générosité, la solidarité et l'humilité sans oublier mes convictions personnelles qui sont celles d'une femme de gauche. Quand Laurent Péron m'a demandé de faire partie de la liste qu'il mettait en place, je ne vais pas vous dire que je n'ai pas hésité. Il y a un temps pour tout. Mais au plus profond de moi-même, j'avais encore envie, envie de me rendre utile. Etre utile pour ma ville, ça me tient debout. Laurent sera un bon maire, comme l'a été Yohann, loyal, franc, près de nous, près de vous. Il portera la ville comme Yohann l'a portée, en faisant attention à tous ses citoyens, comme Yohann l'a fait, avec sa touche personnelle bien sûr.

Quant aux élus qui forment son équipe, ils sont unis, motivés, chaleureux et j'en passe.

Bravo Laurent, bravo Yohann et à vous toutes et tous, élus, merci. Merci Yohann, merci Laurent, et bon vent ! »

235 - D21 - 20 : ELECTION DU MAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

L'élection du Maire est effectuée conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales dont la teneur est rappelée ci-dessous :

ARTICLE L2122-4

Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoint-e-s parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu-e Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil Régional, Président d'un Conseil Départemental.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membres de la Commission européenne, membre de directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

ARTICLE L2122-7

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par ailleurs, les incompatibilités énoncées aux articles LO 2122-4-1, L 2122-5 et L2122-5-1 du CGCT et LO141-1 du Code Electoral doivent être respectées.

DELIBÉRATION

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- M. Laurent PERON pour la liste L'Union pour Le Relecq-Kerhuon
- Mme Marie QUETIER pour la liste Vert Le Relecq-Kerhuon

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire : Bulletins litigieux (énumérés aux articles L65 et 66 du Code électoral) : 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Ont obtenu:

M. Laurent PERON: 25 voixMme Marie QUETIER: 3 voix

M. Laurent PERON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

Monsieur Laurent PERON prend la parole en ces termes : « Je vous remercie. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre confiance. Danièle, pour la deuxième fois, tu as tenu les clés de la ville avec une efficacité redoutable et je t'en remercie. Avec ce premier conseil de la mandature, nous terminons un épisode important pour notre ville, et quel épisode ! En effet, à ce jour, cher Yohann, tu nous quittes. Tu ne vas pas très loin. Mais en cette occasion, je tiens à te remercier pour avoir guidé et protégé Le Relecq-Kerhuon pendant ces 12 années. Ta disponibilité et ton énergie te mènent dorénavant vers d'autres défis. A partir de ce soir, je dois l'avouer, les Relecquoises et Relecquois, les Kerhorres, jalouseront un peu les Brestois, et c'est normal. Alors Yohann, au nom de tous les habitants, merci !

Je n'oublie pas non plus que si notre ville rayonne aujourd'hui au-delà de ses frontières, c'est aussi grâce à nos collègues élus qui terminent leur mandat. Je voudrais donc saluer et remercier Madeleine Chevalier, Johan Richard, Marie-Thérèse Créachcadec, Marie-Christine Mahmutovic, Marie-Laure Garnier, Pascal Ségalen, Alain Kerdevez, Chantal Guittet, Jocelyne Le Guen, Chantal Yvinec, Ronan Kervrann, Jocelyne Vilmin, Mylène Moal, Noëlle Berrou-Gallaud, Auguste Autret, Alice Delafoy, Alain Salaun, Yveline Bonder-Marchand, Gilles Jouan. Merci à eux !

J'en aperçois quelques-uns dans la salle et je sais qu'o aura l'occasion de se croiser puisque certains ont émis le souhait de participer à la vie de la commune, différemment, en membres consultatifs de certaines commissions.

Avec une liste aussi fournie, nous avons là aussi la preuve du renouvellement démocratique au Relecq-Kerhuon.

Mes remerciements ne sont pas terminés. En effet, j'ai aussi une pensée pour Raymond Aveline et Eric Chambaudie. Eric, ce soir, je pense que tu aurais aimé faire partie de cette nouvelle aventure, et je ne crois pas me tromper en disant que nous sommes plusieurs à penser la même chose.

Alors, de ce passé, de la richesse des personnes qui nous ont précédés, nous tirons une belle base solide pour ce nouveau mandat. Je tiens également à saluer Madame Quétier et Monsieur Fourmantin, ainsi que leurs collègues élus et représentants des deux groupes minoritaires.

J'ai le souhait que nous puissions travailler ensemble, débattre de nos idées avec le respect de chacun et de la fonction. J'associe les élus de la majorité à ce souhait.

Ce conseil vient aussi clore une campagne qui, sauf erreur de ma part, a débuté au printemps 2019, il y a plus d'un an. Nous étions loin d'imaginer ce que nous allions vivre, au-delà de la belle aventure humaine, avec la constitution d'une nouvelle équipe et la construction d'un projet pour Le Relecq-Kerhuon. Nous aurons aussi pris de plein fouet la crise sanitaire liée au Covid19.

Cette crise a mis dans la lumière l'évidence que les élus municipaux avaient un lien très fort avec les habitants. La proximité et la solidarité font partie du quotidien de l'élu, et de mon avis, ce lien ressort renforcé de ce confinement.

La crise n'est pas terminée. Mesdames et Messieurs les Elus, nous aurons pour mission principale d'accompagner toutes les habitantes et tous les habitants de notre ville pour en sortir, ensemble, plus forts.

Le programme de L'Union pour Le Relecq-Kerhuon avait pour grandes thématiques « Agir pour tous », « Prendre soin de sa commune et de ses habitants » et « Vous faire participer ». Dès les prochains jours, nous commencerons à mettre en place nos propositions qui s'adressent à toutes et à tous, sans exception.

Dans les semaines qui se sont écoulées, vous étiez aussi nombreux à proposer votre aide pour soutenir la collectivité dans cette gestion de crise. Aussi, nous avons le souhait dans les semaines à venir d'honorer une de nos propositions : la création de la réserve civiK qui s'écrit avec un K, signe particulier de notre ville. Un appel à volontaires sera lancé pour venir aider mais aussi participer autrement à la vie de la cité. Nous reviendrons très vite pour vous en expliquer les modalités.

Je souhaite aussi rappeler que l'hôtel de ville est notre maison commune. Elle n'appartient pas qu'aux élus et toutes les habitantes et tous les habitants sont les bienvenus en ses murs.

La mairie abrite aussi les services municipaux que je remercie sincèrement pour le travail de grande qualité qui permet aux élus d'avancer en confiance.

Mes propos ne seraient pas complets si je ne soulignais pas notre place dans la métropole et à cette occasion je remercie aussi François Cuillandre, maire de Brest et président de Brest métropole de sa présence parmi nous. Cette métropole, il faut en être fiers. Il serait illusoire de croire, encore aujourd'hui, que nous pourrions nous en passer. Nous serons 4 élus de la majorité et un élu des groupes minoritaires pour représenter notre ville. Nous serons acteurs de notre territoire et si je devais n'en citer qu'un, je prendrais pour exemple une proposition que nous avions formulée très tôt dans la campagne : l'étude d'une navette maritime à propulsion propre entre les villes de la métropole bordées d'une façade littorale. Nous porterons ce projet comme tant d'autres. Pour conclure, je souhaite à tous les élus autour de cette table un bon mandat avec un petit conseil : n'oubliez jamais que nous servons l'intérêt général et que nous représentons notre belle ville et ses habitants. Il ne nous reste plus qu'à nous mettre au travail, pour les habitantes et habitants. Nous serons avec vous. Vive Le Relecq-Kerhuon. Merci! »

Monsieur Thierry BOURHIS fait l'intervention suivante : « Au nom du groupe Vert Le Relecq-Kerhuon, nous adressons à Laurent PERON nos félicitations pour cette élection. Nous souhaitons un mandat juste et honorable. »

Monsieur Jean-Marie FOURMANTIN prend la parole en ces termes : « Je félicite L'Union pour Le Relecq-Kerhuon de sa victoire qui est une belle victoire même si nous avons essayé de les contrarier le plus longtemps possible. Je voudrais aussi saluer Yohann Nédélec qui est une figure locale importante. Je l'ai côtoyé et apprécié donc bon vent à Brest Yohann, c'est un nouveau challenge qui est toujours intéressant. Merci! »

Madame Marie QUETIER intervient comme suit : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs des services, Mesdames et Messieurs du public, nous sommes heureux et heureuses car c'est un bonheur de nous retrouver ici ce soir pour ce premier conseil municipal. Tout d'abord nous remercions nos colistiers, ainsi que nos sympathisants pour tout le travail réalisé pendant cette période électorale exceptionnellement prolongée. Nous félicitons l'équipe de L'Union pour Le Relecq-Kerhuon pour leur victoire et Marchons pour Le Relecq-Kerhuon pour leur score et leur courtoisie dans l'adversité. En revanche, pour notre ville, nous déplorons l'importance de l'abstention à ces élections, autour de 60% ce qui constitue un record pour des élections municipales au Relecq-Kerhuon. Il faudra trouver des solutions pour inciter les électeurs à venir, ou à revenir, voter, notamment les jeunes. Ensuite, nous adressons un grand merci à chacun des 1022 électeurs qui ont glissé dans l'urne un bulletin de vote vert ce dimanche 28 juin, soit 35 de plus qu'au premier tour, nous permettant ainsi d'obtenir 27,47% ce qui représente plus du quart des votes exprimés. Il sera essentiel pour la majorité d'en tenir compte lors de ce mandat.

Nous sommes très satisfaits de ce résultat car nous avons gagné la bataille des idées. En effet, notre programme a très largement contribué à verdir celui des deux autres listes depuis un an. Nous sommes très satisfaits parce que pour la première fois dans l'histoire de notre commune, ce scrutin marque l'arrivée d'élus écologistes au conseil municipal, des élus qui, dès aujourd'hui, se mettent au service du bien commun et de la collectivité. Pour finir, comme le monde change, il est temps que nous changions Le Relecq-Kerhuon pour mieux le préparer aux défis écologiques, sociaux, économiques et sanitaires qui arrivent. Notre équipe mettra toute l'énergie qui la caractérise à travailler dans une opposition constructive qui sera force de propositions tout au long des 6 années qui viennent notamment à veiller à ce que les engagements verts pris par la liste L'Union pour Le Relecq-Kerhuon se réalisent rapidement car il y a urgence. Notre équipe mettra toute l'énergie qui la caractérise à agir en garde-fou de la majorité si nous estimons que sa gestion est contraire à l'intérêt général de la commune et de ses habitants et met en péril le bien commun. Notre équipe mettra toute l'énergie qui la caractérise à se montrer solidaire dans l'adversité, si une nouvelle crise sanitaire, ou autre, devait de nouveau affecter notre ville. Les 4 élus du collectif Vert Le Relecq-Kerhuon porteront les 1022 voix de notre électorat lors des 6 prochaines années. Merci ! »

Boris DESBUREAUX prend la parole : « Chers collègues, je suis un peu ému de m'exprimer parmi vous ce soir mais très fier de le faire en tant qu'élu. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai participé à ma première campagne municipale et suis forcément élu pour la première fois. Alors, tous les habitants ne me connaissent pas, je ne connais forcément pas tous les habitants mais d'une certaine manière c'est bien la preuve que malgré tout ce que l'on peut dire ou entendre, les mouvements politiques, quels qu'ils soient autour de cette table, savent se renouveler, et faire vivre la démocratie. Je souhaite remercier Monsieur le Maire pour m'avoir fait confiance malgré mon inexpérience, je souhaite aussi remercier L'Union pour Le Relecq-Kerhuon pour être ce qu'elle est, c'est-à-dire rassurante, bienveillante mais si solide, si enthousiaste et tellement pleine de ressources. Nous sortons d'une campagne à 3 listes et ces 3 listes sont représentées au sein de ce conseil. Nous nous sommes opposés, nous nous sommes confrontés mais cette campagne est derrière nous. Nous sommes ici tous élus, nous sommes tous respectables et tous responsables. Alors je sais, sans naïveté, que nous saurons nous retrouver derrière de grands projets sur lesquels nous sommes tant attendus : permettre à nos aînés de poursuivre leur vie en toute dignité sur notre commune, lutter contre les inégalités, permettre aux solidarités de continuer à s'organiser, réduite notre empreinte écologique, et bien d'autres choses peuvent, j'en suis sûr, raisonner au-delà de L'Union.

Je sais que le plus dur est devant nous, que les défis sont grands, que les projets sont nombreux, que nous devrons faire face à de nombreuses difficultés mais quand je regarde autour de cette table, je comprends que nous avons les moyens de notre ambition. Je vous remercie. »

Monsieur Fourmantin rappelle les élus au devoir d'humilité eu égard à l'abstention et à la démocratie qui vit mal puisque Marchons pour Le Relecq-Kerhuon et Vert Le Relecq-Kerhuon font chacun 10% des votants, que L'Union fait 18% des votants (NDLR: on parle ici des inscrits). Il fait part du caractère constructif de l'opposition représentée par son groupe tant les élus sont soucieux du bien-être de leurs concitoyens. Il confirme que les élus seront derrière la majorité pour les projets qui les intéresseront et dont une grosse partie auront le soutien du groupe Marchons pour Le Relecq-Kerhuon qui seront aussi amenés à s'opposer sur certains sujets mais dans le respect des personnes et avec la volonté de déboucher sur quelque chose de positif.

Monsieur le Maire confirme qu'il est persuadé que les élus des différents groupes se rejoindront derrière certains projets puisque L'Union pour Le Relecq-Kerhuon a sorti son programme avant les 2 autres listes et que plusieurs projets se sont révélés être communs.

235 - D22 - 20 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de la Charte de l'Elu Local comme suit :

Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil municipal prend acte de la présente charte.

235 - D23 - 20: FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il est demandé au Conseil Municipal de fixer leur nombre.

VU l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « *Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal* »,

CONSIDERANT les résultats des élections municipales et communautaires en date du 28 juin 2020,

CONSIDERANT que le nombre des adjoints ne peut dès lors dépasser le chiffre de 9 pour le cas de LE RELECQ-KERHUON, dans la mesure où il n'est pas possible d'arrondir à l'unité supérieure,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 9 pour toute la durée du mandat, étant précisé que leur entrée en fonction interviendra dès leur nomination.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

235 – D24 – 20 : FIXATION DU DELAI DE DEPOT DES LISTES D'ADJOINTS AUPRES DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint.e au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner doivent être déposées auprès du Maire après un délai fixé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 2 (deux) minutes pour le dépôt des listes d'adjoints.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

235 - D25 - 20: ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

A l'issue du délai de dépôt de la liste des Adjoints au Maire fixé par la délibération n° 235-D24-20, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint.e au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné par :

Résultats du premier tour de scrutin

A – Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

B - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32

C – Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code Electoral) : 4

D - Nombre de suffrages exprimés (B-C): 28

E – Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT PLACE EN	Nombre de Suffra	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		
M. Tom Héliès	25	Vingt-cinq		
M. Romuald Hubert	3	Trois		

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. Tom HELIES Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
M.	Tom HELIES		1 ^{er} Adjoint.e	
Mme.	Claudie BOURNOT-GALLOU		2 ^{ème} Adjoint.e	
M.	Philippe MORVAN		3 ^{ème} Adjoint.e	
Mme.	Isabelle MAZELIN		4 ^{ème} Adjoint.e	
M.	Larry REA		5 ^{ème} Adjoint.e	
Mme.	Chantal BOULIC		6 ^{ème} Adjoint.e	
M.	Ronan LE BERRE		7 ^{ème} Adjoint.e	
Mme	Annie CALVEZ		8 ^{ème} Adjoint.e	
M.	Jean-Marc DINCUFF		9 ^{ème} Adjoint.e	

Monsieur le Maire indique qu'il demandera aux services d'établir les arrêtés de délégation des adjoints comme suit :

Monsieur Tom Héliès : proximité, sécurité, participation citoyenne

Madame Claudie Bournot-Gallou : finances, administration générale, élections

Monsieur Philippe Morvan : environnement, littoral, numérique

Madame Isabelle Mazelin: affaires culturelles

Monsieur Larry Réa : urbanisme

Madame Chantal Boulic : solidarités Monsieur Ronan Le Berre : sports Madame Annie Calvez : petite enfance, enfance, affaires et restauration scolaires

Monsieur Jean-Marc Dincuff: jeunesse

Il complète en faisant connaître la liste et les délégations des conseillers municipaux délégués au nombre de 6 :

Citoyenneté, participation citoyenne, égalité femme-homme : Mme Angélique De Cecco

Animations : Mme Pauline Lavergne Handicap : M. Pierre-Yves Liziar

Travaux et associations patriotiques : M. Patrick Péron

Personnel: M. Bertrand Bianic

Relations avec les associations : Mme Monique Mevellec-Sithamma

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité (7 abstentions – élus des minorités)

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée non sans que Monsieur le Maire ait précisé que la prochaine séance se tiendrait le 10 juillet.

Mairie du Relecq-Kerhuon Séance du Conseil municipal du 3 juillet 2020

M. Laurent PERON M. Tom HELIES

Mme Claudie BOURNOT GALLOU M. Philippe MORVAN

Mme Isabelle MAZELIN M. Larry REA

Mme Chantal BOULIC M. Ronan LE BERRE

Mme Annie CALVEZ M. Jean-Marc DINCUFF

Mme Pauline LAVERGNE Mme Monique MEVELLEC SITHAMMA

M. Pierre-Yves LIZIAR Mme Angélique DE CECCO

M. Renaud SARRABEZOLLES

Mme Mouna SERRURIER-SAHLI

Mme Johanna MARTIN

M. Daniel OLLIVIER

Mme Véronique LE BIHAN

M. Jérémy QUENTEL

Mme Danièle LAGATHU

M. Boris DESBUREAUX

Mme Chantal CADIOU

Mme Marie QUÉTIER

M. Romuald HUBERT

M. Thierry BOURHIS

M. Jean-Marie FOURMANTIN

Mme Armelle COFFIN

M. Georges BARBIER

Mme Laurence GARRIGUES KERHASCOET

Absents ayant donné procuration :

Mme Marion MAQUINGHEM